

## SERVICE DE REPARATION PENALE

Stage collectif (Parquet)

Adresse :

Coordonnées :

# DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE (D.I.P.C)

Ce document définit avec vous, et vos représentants légaux si vous êtes mineurs, les objectifs et le contenu de la prise en charge éducative que nous mettons en place en application de la décision du magistrat.

## 1 LE PRÉSENT DOCUMENT EST ÉLABORÉ EN PRÉSENCE DE :

### **M ou Mme**

éducateur spécialisé/éducatrice spécialisée du service de Réparation Pénale de l'association

Tel :

### **Le/la jeune**

né.e le

### **accompagné.e de M ou Mme**

en sa qualité de

Et de M ou Mme

en sa qualité de

Et de M ou Mme

en sa qualité de

Pour la mise en place d'une mesure de Stage

Prononcée le

par le procureur de la République du Tribunal Judiciaire

Prochaine.s rencontre.s au service le.s

Lieux de rencontres

## 2 CONDITIONS, OBLIGATIONS ET MODALITÉS DE LA MESURE DE STAGE ET DU DIPC

### Conditions de participation financière

Le financement de la mesure de stage est assuré par le ministère de la Justice. Il n'est ainsi pas à la charge de la famille sauf décision contraire du procureur.

### Modalités du DIPC

Suivant la réglementation, un DIPC est établi. Ce document n'a pas valeur contractuelle. Le service conserve une copie du DIPC et le jeune et ses représentants légaux se verront remettre l'original.

### Obligations légales du Service

Le/la jeune et son/ses représentants légaux ont reçu une information générale sur la mesure de stage et ses modalités en s'appuyant sur les documents suivants qui leur sont remis :

- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Recueil de l'avis des familles après la mesure

Le stage doit être adapté à l'âge et à la personnalité du jeune.

Il doit nécessairement tenir compte des obligations scolaires du jeune et de sa situation familiale.

La durée journalière de formation effective ne doit pas dépasser 6 h.

### Obligation légale du Jeune

Votre présence effective et continue au stage est obligatoire. Dans le cas contraire, le procureur sera informé de la non exécution du stage et il décidera des suites à donner.

**Attention :** vous risquez alors d'être poursuivi devant la juridiction de jugement.

## 3 LES OBJECTIFS DE LA MESURE DE STAGE

Vous rappeler vos obligations légales, les droits et devoirs qu'impliquent la vie en société et les responsabilités civile et pénale qui en résultent pour vous et vos parents

Vous apporter des connaissances afin de vous sensibiliser aux différents risques que vous avez pris et leurs limites légales

Vous accompagner dans la compréhension des causes et des conséquences de votre acte vis-à-vis de la société, de votre entourage et de vous-même

Vous permettre d'échanger et de réfléchir avec d'autres jeunes dans une dynamique de groupe

Vous faire connaître des dispositifs d'aide existants sur le territoire

Prévenir la commission de nouvelles infractions

**VOTRE RAPPORT À LA LOI**

*Exemple de question : Que pensez vous de la réponse de la justice vis-à-vis des faits que vous avez commis, votre ressenti ?*

Le.a jeune

Le.s représentant.s légaux

**VOS ATTENTES VIS-A-VIS DU STAGE**

Le.a jeune

Le.s représentant.s légaux

## AUTRES

*Santé, scolarité, insertion, loisirs...*

*A remplir éventuellement en fonction des échanges*

Le.a jeune

Le.s représentant.s légaux

A participé  
*Lieu et date*

A participé  
*Lieu et date*

A participé  
*Lieu et date*

Le/la jeune

Le.s représentant.s légaux

L'éducateur/éducatrice  
spécialisé.e

---

A pris connaissance  
Le

Signature du/ de la responsable du service